



Municipalité de | Municipality of

**Pontiac**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE PONTIAC**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Pontiac tenue le mardi 27 août 2024 à 19h30, au centre communautaire de Luskville, situé au 2024 route 148, à laquelle étaient présents :

M. Roger Larose, maire, et les conseillers, M. Garry Dagenais, M. Serge Laforest et Mme Chantal Allen.

Également présent, M. Mario Allen, directeur général.

Absences motivées : Mme Diane Lacasse, Mme Caryl McCann et Dr Jean Amyotte (maire suppléant), conseillers.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE/AVIS DE CONVOCATION**

Conformément à l'article 157 du Code municipal, M. Roger Larose, président, constate la présence des membres du conseil et procède à l'ouverture de la séance. La séance débute à 19h30.

**2. PAROLE AU PUBLIC ET QUESTIONS**

Le maire, Roger Larose, prend connaissance des inscriptions au registre des questions et donne la parole au public.

**Questions des Citoyens :**

Aucune question

**3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Parole au public et questions
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Transport scolaire sur le chemin Thérien
5. Compte-rendu de la rencontre avec le comité de la paroisse (église)
6. Postes de directeur général adjoint et directeur de l'urbanisme
7. Période de questions du public
8. Levée de la séance

**IL EST PROPOSÉ PAR** le maire Roger Larose et appuyé par la conseillère Chantal Allen.

24-08-5356



Municipalité de | Municipality of

**Pontiac**

**ET RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour tel que modifié :

Retrait des items 5 - Compte-rendu de la rencontre avec le comité de la paroisse (église) et  
6 - Postes de directeur général adjoint et directeur de l'urbanisme

Adoptée

24-08-5357

**4. TRANSPORT SCOLAIRE SUR LE CHEMIN THÉRIEN**

**CONSIDÉRANT QUE** suite aux pluies survenues le 15 juillet 2024, le ponceau situé sur le chemin Thérien s'est effondré ;

**CONSIDÉRANT QUE** cet effondrement a entraîné l'inaccessibilité du chemin pour les citoyens ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette fermeture impacte le transport scolaire des élèves résidant sur ce chemin ;

**CONSIDÉRANT QUE**, suite à des pourparlers avec Transport Action, une offre a été faite pour fournir le transport scolaire de l'élève à un coût de 40 \$ par jour d'école pendant la période des travaux urgents ;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par le conseiller Garry Dagenais et appuyé par le conseiller Serge Laforest.

**QUE** la Municipalité de Pontiac accepte l'offre de Transport Action de 40 \$ plus taxes applicables par jour d'école pour le transport de l'élève résidant sur le chemin Thérien pour la durée des travaux de réparation du ponceau.

**QUE** cette dépense soit financée par le règlement 03-23.

Adoptée

**5. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Roger Larose, président, demande si les personnes présentes ont des questions.

Une personne pose une question concernant le chemin Thérien.

24-08-5358

**6. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère Chantal Allen et appuyé par le conseiller Garry Dagenais.





Municipalité de | Municipality of

**Pontiac**

**ET RÉSOLU** de lever la séance à 19h43 ayant épuisé l'ordre du jour.

Adoptée

---

Mario Allen  
Directeur général

---

Roger Larose  
Maire

*« Je, Roger Larose, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec ».*

BROUILLÉ